

Stage de rentrée 25 et 26 septembre 2021

Conditions générales de vente

1. Stage de rentrée

Le stage de rentrée est un événementiel sportif mis en place par le Comité Régional d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire Grand Est, association sportive et structure déconcentrée de la FFEPGV. L'événement se déroule sur 2 jours les 25 et 26 septembre 2021 au Lac de Madine.

Lac de Madine

55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES

Les objectifs ces 2 jours sont :

- Découvrir / redécouvrir et pratiquer des activités en salle ou en extérieur.
- Participer à des challenges pour renforcer les liens avec les animateurs et dirigeants de sa région
- Passer des moments conviviaux lors des temps informels.

Les séances ouvertes à l'inscription au choix sont :

- Postures et Powerband
- HIIT
- Danses Urbaines
- Yoga
- Initiation Catamaran
- Golf
- Accrobranches
- Tour du lac en VTC
- Paddle
- Atelier Nature
- Stage découverte Equitation
- Mini Golf
- Canoe
- Promenade en Bateau électrique

Les effectifs sont limités sur les séances pour permettre d'assurer la sécurité des pratiquants.

Le participant choisit les différentes séances qu'il souhaite vivre dans la mesure des places disponibles sur chacune d'entre elles.

L'encadrement est assuré par des professionnels de l'animation sportive diplômés et possédant une carte professionnelle.

L'organisation pourra mettre en place des séances supplémentaires si les séances affichées sont complètes, et ce dans la mesure de ses possibilités d'encadrement.

2. Conditions de participation

Peuvent participer au stage de rentrée les animateurs et dirigeants affiliés à l'EPGV en 2020-2021, les stagiaires en formation CQP Animateur de Loisir Sportif en 2020-2021, les ROB.

2.1. Etat de santé

Le participant certifie être dans un état de santé qui lui permet de pratiquer des séances d'activités physiques.

La participation au stage de rentrée implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.

3. Inscription et tarifs

L'inscription se réalise en ligne sur internet, sur ce lien d'inscription :

<https://ffepgv.assoconnect.com/collect/description/182307-l-stage-de-rentree-25-26-septembre-2021>

3.1. Tarifs

- Animateur et dirigeants FFEPGV : 65 €

Ce tarif comprend :

- L'accès à certaines activités
- L'accès aux challenges
- L'échauffement collectif
- Les goodies
- La nuitée et le petit déjeuner
- Les repas du samedi midi et soir, et dimanche midi

Prestation optionnelle :

Lors de l'inscription, certaines activités peuvent faire l'objet d'un coût supplémentaire.

C'est le cas de :

- Initiation Catamaran, Golf, Acrobranches, Tour du lac en VTC, Paddle pour un tarif de 5 €
- Stage découverte Equitation pour un tarif de 10 €

Le paiement de la participation peut s'effectuer par carte bancaire, par virement ou par envoi d'un chèque bancaire à la fin de la procédure d'inscription en ligne et donne lieu à l'envoi d'une confirmation d'inscription par courriel.

4. Tenues

Le participant veillera à porter une tenue adaptée à la pratique sportive avec des chaussures propres pour les activités en salle, et des chaussures spécifiques à l'extérieur, et/ou pour les activités aquatiques.

Il pourra s'il le souhaite apporter une serviette, et une bouteille d'eau (vivement conseillée).

5. Assurance GROUPAMA

5.1. Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, le Comité Régional est assuré en responsabilité civile par le

contrat GROUPAMA souscrit par la FFEPGV.

5.2. Dommage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l'événement.

Le participant veillera à prendre soin du matériel qu'il lui est confié pour la pratique des activités.

6. Modification et annulation de l'événement

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les séances et leur déroulement, s'il juge que les conditions de sécurité pour les participants ne sont pas assurées. Dans ce cas, le COREG EPGV Grand Est en informe les stagiaires par écrit et rembourse les paiements effectués, sans autre indemnité.

Si l'organisateur venait à annuler l'événement, il restituerait les frais d'inscription aux participants.

Si le participant venait à annuler sa venue, les frais d'inscription seront remboursés à hauteur de :

- 100% si l'annulation survient 30 jours avant l'événement
- 50 % si l'annulation survient entre 8 et 29 jours avant l'événement
- 0 % si l'annulation survient dans les 7 jours précédents l'événement

ASSURANCE ANNULATION VOYAGES :

Chaque participant peut bénéficier d'une Assurance Annulation Voyages à souscrire en même temps que le voyage. Elle n'est pas comprise dans le coût du séjour et n'est pas obligatoire. Elle peut être souscrite sur le site internet suivant : <https://ffepgv.grassavoye.com> (Onglet : souscrire).

Le contenu des garanties figure aux dispositions générale Open Tourisme Annulation Plus, disponible lors de la souscription de la garantie par le participant.

Son coût par voyageur s'élève à 3,50 % du prix du voyage (tarifs du 01.09.2020 au 31.08.2021)

- L'assurance Annulation Voyages n'est pas remboursable.
- La garantie est acquise dès sa souscription, qui doit intervenir au moment de la signature du contrat de séjours par le participant.

Formalités d'inscription à l'Assurance Annulation Voyages : Dès la signature du contrat de voyage, le participant qui souhaite souscrire à la garantie « Open Tourisme Annulation » doit se rendre sur le site: <https://ffepgv.grassavoye.com> (Onglet : souscrire) muni du N° figurant en entête du contrat de stage loisirs sportif et suivre les indications pour effectuer la souscription.

Toute personne souhaitant souscrire à cette assurance devra être à jour de sa licence FFEPGV saison 2021-2022.

7. Force majeure

Le COREG EPGV Grand Est ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure ou d'un événement fortuit.

Sont notamment considérés comme un événement de force majeure : la guerre, l'émeute, les épisodes pandémiques et épidémiques, la grève, le blocage des moyens de transport et des réseaux de télécommunication, les catastrophes naturelles (inondation, déluge, incendie, avalanche...), les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'exécution de la présente prestations, ainsi que tous les cas retenus par la jurisprudence et tout autre cas indépendant, irrésistible et extérieur à la volonté expresse des Parties empêchant l'exécution normale de la convention de formation.



Sont notamment considérés comme un cas fortuit la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique.

Il est précisé que ces événements sont susceptibles d'entraîner l'annulation du stage de rentrée. Les prestations non réalisées seront alors entièrement remboursés aux participants.

8. Protection des données

Le COREG EPGV Grand Est est amené à recueillir les données personnelles des stagiaires dans le cadre de l'organisation et du déroulement du stage de rentrée qu'il divulgue (notamment pour les inscriptions, ainsi que les procédures de paiement...).

Seuls les services internes du COREG EPGV Grand Est sont destinataires de ces données à ce jour.

Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés. Ainsi, le Client est informé que les informations à caractère personnel transmises dans le cadre de la prestation de formation ne seront pas transmises à des tiers.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, modifiée par la loi du 20 juin 2018, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par courrier adressé à l'organisme de formation.